



Notre environnement sonore est assez bruyant. Aboiements intempestifs, bruits de jardin, tapages nocturnes et autres nuisances sonores peuvent générer de véritables gênes pour chacun.

Il est à la portée de tous d'adopter des gestes simples et de respecter quelques règles de savoir vivre ensemble.

Voici quelques rappels :

Bricolage, jardinage, travaux

Pour les particuliers :

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h

Pour les professionnels :

- Du lundi au vendredi de 7 h à 20 h
- Le samedi de 8 h à 19 h

Les haies

Chacun a le devoir de tailler ses haies mitoyennes ainsi que celles qui longent les voies publiques.

Pensez à la gêne qu'elles peuvent occasionner pour le passage des voitures ou des piétons comme des enfants qui se rendent à l'école.

Les chiens

Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse sur la voie publique et rester sous la surveillance d'une personne majeure.

Les propriétaires de chiens doivent ramasser les déjections de leur animal de compagnie et non les laisser sur la voie publique.

Les propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux doivent se présenter en mairie afin de régulariser leur situation. Vous devez à présent soumettre votre chien à une évaluation comportementale réalisée par un vétérinaire agréé. La liste des vétérinaires est disponible en mairie.